

république par cette versatilité même et s'il ne lui suscitait pas des inimitiés de plus en plus nombreuses...

LETRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 29 janvier

On prétend, dans certains Cercles parlementaires, que jamais le Centre gauche n'a voulu se dissoudre...

C'est possible ! En tout cas, comme il s'en est occupé avec une amère gâterie, ils se restent ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être.

L'épuration devait rendre plus débonnaires et plus indulgents au programme du ministère. Vain calcul. Ils ont jugé insignifiante et banale, vague et insuffisante, cette déclaration ministérielle qui, en effet, ne dit à personne rien de neuf ni de net...

Or M. de Freycinet n'a pas été plus honnête, du côté du centre gauche : il a osé un fait de reconnaissance dans la déclaration de M. de Freycinet, comme dans un résumé, toutes les proclamations usuelles de M. Waddington; et là aussi, d'un air sceptique, d'un ton narquois, on s'est écrié qu'il avait été bien inutile de modifier le personnel du ministère...

Quel miracle lui fournira la force qui lui manque, pour durer ? Combien de temps subsistera-t-il ? C'est déjà la question. Eh bien ! les présages ne lui sont guère propices. Dans tous les débats dont la Chambre vient d'être le théâtre, l'attitude qu'il a devant la majorité est celle d'un gouverneur qui, loin de la diriger, la suit.

On ne s'aperçoit pas que le Centre gauche, malgré les efforts vailants de MM. de Kerjégu et de la Bassettière, ou les efforts légers de M. Cadot, et de M. Lamy, le général Farre, au nom du ministère, s'empresse de s'incliner avec une sorte de docilité et lacoinne admiration, qu'elle institue des lycées de filles, malgré les spirituelles critiques de M. Keller et les avis sensés de M. Bardoux.

Le Voltaire, dont le directeur est M. Jules Lafitte, ancien administrateur de la République française et resté l'un des intimes de M. Gambetta, publie du reste, au sujet de ce Conseil des ministres, les renseignements suivants : « La décision dont les ministres se sont fait les interprètes, en parlant dans la discussion des bureaux, avait été prise, non-seulement avec l'approbation, mais même sur l'insistance formelle de M. Grévy. Il ne servirait en effet de rien de dissimuler que M. le Président de la République est résolu, opposé à l'amnistie. Il n'approuverait pas même des mesures générales de grâces. On assure qu'il se considère comme ayant le droit constitutionnel de refuser sa signature aux propositions de grâces qui pourraient lui être soumises. C'est cette attitude très nette de M. le Président de la République qui fait en ce moment la principale difficulté de la question. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. GAMBETTA. Séance du 29 Janvier

La séance s'ouvre à deux heures. La Chambre aborde la suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de réunion.

M. NAQUET, rapporteur du projet, explique les raisons qui ont amené la commission à supprimer l'article VII.

M. DE MARCÈRE croit que l'interdiction des clubs doit être maintenue. Les clubs et les réunions publiques périodiques sont choses dangereuses pour la République.

M. NAQUET répond que les clubs ne sont pas à leur place dans la loi actuelle, car ce sont des associations qui se manifestent par des réunions périodiques.

des membres du conseil général du département, ainsi que le nombre de ces conseillers généraux; il n'y a, d'autre part, qu'à se souvenir de la façon dont sont composés la plupart des conseils municipaux du Rhône.

M. Lockroy a-t-il réellement tenu, avant-hier, dans le 2e bureau de la Chambre réuni pour nommer son représentant à la commission d'amnistie, le propos que je vous ai rapporté ? « que le gouvernement avait permis à M. Humbert de rentrer laté de Chaudoy sous le bras ? »

Le bureau de bienfaisance de Tourcoing a reçu une allocation de 1,000 francs. Lundi matin, à neuf heures, aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le tirage des obligations de l'emprunt de 2,000,000 francs, contracté en 1850 par les villes de Roubaix et de Tourcoing.

Hier matin, à 10 heures, l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, l'adjudication de la construction d'une école de filles, d'une maison d'habitation et crèche, rue de Soubise et d'une salle d'asile, rue de l'Industrie.

La Bourse a réagi sur ses hauts cours d'hier. Les consolidés anglais ont été apportés avec 1/8 de hausse.

M. Lepère vient de l'emporter enfin sur les intransigeants à propos de l'article du projet de loi sur le droit de réunion. 288 voix se sont prononcées en sa faveur contre 199, qui ont voté dans le sens du système Louis Blanc.

Dans la réunion de la commission qui a précédé la séance publique, les ministres de la justice et de l'intérieur sont venus soutenir la rédaction primitive. M. Lepère a soutenu ensuite l'article 10 qui, par mesure préventive, interdit les réunions publiques en cas de troubles imminents.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le commencement de grève que nous avons signalé avant-hier, n'a été qu'un simple bouillonnement. Tous les ouvriers avaient repris le travail, hier matin.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le scrutin pour l'élection du successeur du comte de Montalivet au Sénat n'a pas donné de résultat. Le nombre des votants était de 262, et la majorité absolue de 129. Le docteur Broca a obtenu seulement 126 voix.

Bulletin Economique

Les députés, représentant les départements industriels et protectionnistes se sont réunis, sans distinction de partis politiques, et ont nommé dix délégués pour s'entendre avec les délégués de l'agriculture, à l'occasion des grandes discussions économiques qui doivent commencer aujourd'hui à la Chambre des députés.

Le Bulletin de l'enseignement primaire du département du Nord (numéro de janvier 1880), contient la liste suivante des médailles et mentions honorables décernées par M. le ministre de l'instruction publique :

INSTITUTEURS Médailles d'argent. — MM. Bajoux, instituteur public, à Bruay; Depaepel, à Warhem; Focken à Lille.

C'est le mercredi 4 février qu'aura lieu la prochaine vente publique et volontaire de laines brutes, peignées, blanches et déchetes divers.

Voici ce que comporte le catalogue : 20 à 60,000 kil. blanches fines d'Australie, Buenos-Aires, Montevideo, Russie, Schlumberger, etc.

Une loi du 12 décembre 1879 a ouvert au budget de l'Etat un crédit de 8 millions pour remédier aux effets de la saison rigoureuse que nous traversons.

Le bureau de bienfaisance de Tourcoing a reçu une allocation de 1,000 francs. Lundi matin, à neuf heures, aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le tirage des obligations de l'emprunt de 2,000,000 francs, contracté en 1850 par les villes de Roubaix et de Tourcoing.

Hier matin, à 10 heures, l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, l'adjudication de la construction d'une école de filles, d'une maison d'habitation et crèche, rue de Soubise et d'une salle d'asile, rue de l'Industrie.

La Bourse a réagi sur ses hauts cours d'hier. Les consolidés anglais ont été apportés avec 1/8 de hausse.

M. Lepère vient de l'emporter enfin sur les intransigeants à propos de l'article du projet de loi sur le droit de réunion. 288 voix se sont prononcées en sa faveur contre 199, qui ont voté dans le sens du système Louis Blanc.

Dans la réunion de la commission qui a précédé la séance publique, les ministres de la justice et de l'intérieur sont venus soutenir la rédaction primitive. M. Lepère a soutenu ensuite l'article 10 qui, par mesure préventive, interdit les réunions publiques en cas de troubles imminents.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le commencement de grève que nous avons signalé avant-hier, n'a été qu'un simple bouillonnement. Tous les ouvriers avaient repris le travail, hier matin.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le scrutin pour l'élection du successeur du comte de Montalivet au Sénat n'a pas donné de résultat. Le nombre des votants était de 262, et la majorité absolue de 129. Le docteur Broca a obtenu seulement 126 voix.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

AVIS

Médailles d'argent. — MM. Bajoux, instituteur public, à Bruay; Depaepel, à Warhem; Focken à Lille.

Mentions honorables. — MM. Willerval, instituteur public, à Douchy; Harlem, id.; Sars-Poteries; Bouchez, id.; à Sin-le-Noble; Géay, id., à Bourbourg-Campagne;

Rogaux, id., à Ivry; Lelen, instituteur libre à Raimies (section de Vicogne); Cleuquet, instituteur public, à Saint-André; Gavro, id., à Lille (rue Fombelle).

Médaille d'argent. — Mme Demornay, sœur Bazamie, institutrice communale, à Glageon.

Mentions honorables. — Mme Maillot, née Serly, institutrice communale, à Naves; Mlle Delcourt, id., à Annullin (centre); Mlle Willaume sœur Benézet, id., Roubaix.

Une loi du 12 décembre 1879 a ouvert au budget de l'Etat un crédit de 8 millions pour remédier aux effets de la saison rigoureuse que nous traversons.

Le bureau de bienfaisance de Tourcoing a reçu une allocation de 1,000 francs. Lundi matin, à neuf heures, aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le tirage des obligations de l'emprunt de 2,000,000 francs, contracté en 1850 par les villes de Roubaix et de Tourcoing.

Hier matin, à 10 heures, l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, l'adjudication de la construction d'une école de filles, d'une maison d'habitation et crèche, rue de Soubise et d'une salle d'asile, rue de l'Industrie.

La Bourse a réagi sur ses hauts cours d'hier. Les consolidés anglais ont été apportés avec 1/8 de hausse.

M. Lepère vient de l'emporter enfin sur les intransigeants à propos de l'article du projet de loi sur le droit de réunion. 288 voix se sont prononcées en sa faveur contre 199, qui ont voté dans le sens du système Louis Blanc.

Dans la réunion de la commission qui a précédé la séance publique, les ministres de la justice et de l'intérieur sont venus soutenir la rédaction primitive. M. Lepère a soutenu ensuite l'article 10 qui, par mesure préventive, interdit les réunions publiques en cas de troubles imminents.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le commencement de grève que nous avons signalé avant-hier, n'a été qu'un simple bouillonnement. Tous les ouvriers avaient repris le travail, hier matin.

On nous communique l'avis suivant : Fermeture temporaire et partielle aux arrivages des gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget et des gares de la banlieue de Paris.

Le scrutin pour l'élection du successeur du comte de Montalivet au Sénat n'a pas donné de résultat. Le nombre des votants était de 262, et la majorité absolue de 129. Le docteur Broca a obtenu seulement 126 voix.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

AVIS

Médailles d'argent. — MM. Bajoux, instituteur public, à Bruay; Depaepel, à Warhem; Focken à Lille.

Mentions honorables. — MM. Willerval, instituteur public, à Douchy; Harlem, id.; Sars-Poteries; Bouchez, id.; à Sin-le-Noble; Géay, id., à Bourbourg-Campagne;

Une jeune soubrette se présentait hier, chez un bijoutier de la rue du Bois et le pria de lui acheter une bague en or, garnie de diamants, qu'elle disait appartenir à une de ses amies. Il sembla étrange au bijoutier que cette bague — qui est d'une certaine valeur — se trouvât entre les mains d'un serviteur. Il fit prévenir la police et la fillette, mise en demeure d'expliquer la provenance du bijou, ne put que balbutier et finalement avoua qu'elle l'avait dérobée dans la chambre à coucher de sa maîtresse. Elle a été arrêtée séance tenante. Elle se nomme Angèle Brunel et servait en qualité de femme de chambre dans une maison de la rue de la Poste-aux-Chânes.

Mier après-midi, Camille Dronkers, a rencontré, dans la rue Richard-Lenoir, un gendarme inconnu qui l'a invité à prendre un rafraîchissement dans un cabaret voisin. Camille Dronkers n'avait aucun motif pour refuser. Il accepta. Mais, après quelques minutes passées au café, l'inconnu se leva et partit en se faisant la dépense et en emportant, en outre, le porte-monnaie de celui qui s'était vu de payer. Quant Dronkers se fut aperçu de la perte, il voulut aller déjà loin. La police le recherche.

Nous avons mentionné, lundi dernier, l'arrestation d'un domestique, Siegfried Beinhause. Après s'être enivré, Delahousse n'avait rien trouvé de mieux à faire que d'insulter des jeunes filles qui passaient dans la rue Blanchetelle et d'injurier les agents qui le rappelaient à l'ordre. Le tribunal correctionnel de Lille, Delahousse a été condamné à un mois de prison et aux dépens.

Choqueurs. Lui, nous l'avons dit, après s'être, dimanche dernier, battu dans un bal de la rue des Arts, avait frappé l'agent de police qui voulait l'arrêter. Il le regrette bien vivement devant le tribunal. Il n'est pas moins envoyé, pour trois mois, à la prison centrale de Lille.

Adèle Lauwers est une virago qui ne dédaigne pas de trinquer avec les amis et comme elle en compte un grand nombre à Roubaix, on la rencontre souvent descendant dans les rues des zig-zags plus tortueux les uns que les autres.

Lundi, un agent la recontra dans une situation plus que chancelante, il la conduisit au dépôt de sûreté, mais sans peine, car Adèle se défendit vigilement et fut force promesses au tribunal, mais sans résultats — car elle est condamnée à trois mois de prison et 800 francs d'amende.

Le jeune bandit, Désiré Vandecuer, dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol a été envoyé dans une maison de correction. Il y restera jusqu'à 21 ans.

Le Trésor France de ce matin fait remarquer qu'au numéro 126 de la rue Esquermois, à Lille, un magasin d'articles de soie a mis de chaque côté de la façade un immense drapau de la couleur du ciel. Les deux, cette inscription : Au Gasillage !

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrestation à Lille, d'un sieur Van Camp, dont le gouvernement belge avait demandé l'extradition, pour nombreux vols commis à Liège et à Bruxelles.

Nous apprenons aujourd'hui que ce nommé Van Camp est accusé d'avoir commis un assassinat à Liège, il y a six mois, sur la personne du sieur Pirard, concierge.

Il a été conduit, ces jours derniers, devant le juge d'instruction de la ville de Liège, et a fait les aveux les plus complets. Il a dénoncé plusieurs de ses complices. La police peut se vanter d'avoir opéré une bonne capture.

Mme Caron, rue de Valmy, à Lille, en fermant ses volets, mercredi soir, a été l'objet d'une brutale agression de la part de quatre soldats de la garnison de Valenciennes qui lui ont porté plusieurs coups de pieds.

Nous avons annoncé que Legru, l'assassin de la femme Delory, devait être jugé à la prochaine session des assises, le 16 février. C'est bien le jury dont nous avons publié la liste qui doit, en effet, être saisi de l'affaire, mais à une condition toutefois : c'est que la chambre des mises en accusation renvoie Legru devant les assises. Or, comme celui-ci n'a pas fait d'aveux, qu'il conteste avec énergie les charges qui lui sont imputées, ce serait pas impossible que la justice ne considérât pas son dossier comme assez concluant. Une ordonnance de non lieu peut encore intervenir.

La Société Philharmonique de Leers donnera au profit de ses pauvres, un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu le dimanche 1er février, à six heures précises. Cette soirée sera suivie des concours de l'Union chorale de Tournai.

Vertical text on the right edge of the page, likely a list of names or a continuation of the main text.